Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 085-218502847-20250410-DEL2025_24-DE

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 10 avril 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 24 mars 2025
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M – Mme BERTAUD M-F.– MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes BAUDRY K., JOLLY F., M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M., Mmes BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D., CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K., ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER Anne qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

Mme C. MARTINEAU, M. BERTHOMÉ F.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2025.24 – Attribution d'une subvention à «Amicale du personnel communal»

Il est rappelé au conseil municipal que chaque année une subvention est accordée à l'amicale du personnel afin de financer ses activités.

Il est précisé que l'action de l'amicale du personnel comporte un volet social et un volet culturel.

Aussi, il sera proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de 150,00 euros (cent cinquante euros) par agent adhérant à l'amicale au titre de l'année 2025. A titre d'information, le montant estimatif de la subvention serait de 4 050 euros (quatre mille cinquante euros).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ACCORDER** pour l'année 2025 une subvention de 150,00 euros (cent cinquante euros) par agent adhérant à l'amicale du personnel, soit un montant estimatif de 4 050 euros (quatre mille cinquante euros),
- **DE DIRE** que la subvention sera versée sur production d'un état des adhérents,
- **DE PRÉCISER** que ce montant est inscrit au budget primitif de l'année 2025 à l'article 6574,

.../...

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 085-218502847-20250410-DEL2025_24-DE

.../...

- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

VOTE : **POUR : 24** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ